

Petite chronique finistérienne de l'instruction primaire en 1886 (avant Loi Goblet)

1. La République et le clergé

Un prêtre républicain ou simplement un prêtre qui consente à respecter le gouvernement de la République, c'est malheureusement une chose rare aujourd'hui. Il y a longtemps que le précepte évangélique : « *Rendez à César ce qui appartient à César* » a été rayé par les mains des cléricaux de leur Evangile expurgé.

Cependant voici un prêtre qui, comprenant le néant des espérances monarchiques, se tourne vers la République et a le courage de le dire tout haut. C'est celui qui vient d'adresser à M. H. des Houx la lettre suivante, bonne à méditer pour beaucoup de vicaires de notre connaissance :

Géfosse-Fontenay, 2 septembre 1886

Monsieur,

« Il est impossible, disent la plupart des membres du clergé français, que la République parvienne à s'accorder avec la religion. Aussi les prêtres, encore très peu nombreux, qui comprennent les efforts tentés par des personnages éminents dans la presse et dans le Parlement pour parvenir à une conciliation se trouvent comme de véritables parias dans la société ecclésiastique.

Il faut donc à ces prêtres une bien grande force de caractère pour continuer à se montrer respectueux d'un principe au nom duquel plus d'une fois, ils le déplorent eux-mêmes, ont été prises des mesures arbitraires et promulguées des lois antireligieuses. Sans doute la religion a vu bien souvent de semblables vexations faites au nom du principe monarchique, de sorte que la balance des difficultés sous tout régime devient à peu près égale. Mais cette appréciation n'est pas encore entrée dans l'esprit de la majorité du clergé, d'où il résulte que surtout le pauvre curé de campagne qui veut respecter la République, gouvernement reconnu en France par le souverain pontife lui-même, se voit en butte à la fois aux exigences des mauvais républicains, au dédain des monarchistes et, ce qui lui est plus pénible encore, une défiance continuelle de la part de ses confrères dans le sacerdoce.

Voilà, cher monsieur, en quoi j'ai éprouvé pour mon propre compte, depuis qu'après la mort d'Henri V je me suis, comme vous, rallié loyalement au principe républicain, à défaut du principe légitimiste qui, il faut bien l'avouer, n'étant plus dignement représenté, était réduit à l'impuissance.

Quoiqu'il en soit, malgré tant d'esprit de contradiction, *in signum cui contradicetur*, conservons toujours la douce confiance que nos idées vont gagner du terrain dans tous les rangs de la société, surtout sous l'égide du nouveau groupe formé dans la droite elle-même.

C'est pourquoi, cher monsieur, avec votre rare talent, que vos ennemis ne peuvent s'empêcher de reconnaître, appliquez-vous, dans vos articles du *Matin*, à encourager la Droite républicaine qui se forme aussi dans le clergé, et à désillusionner une foule de prêtres, pourtant d'excellents patriotes, qui, loin d'observer au moins une

impartialité évangélique entre tous les gouvernements humains, s'attachent malheureusement à une monarchie quelconque, sans en prévoir les conséquences, quelquefois plus funestes aux citoyens que la pire des Républiques.

C'est dans ces sentiments que je vous présente, cher monsieur, mes bien affectueux hommages. »

Auguste Yvonnet

(Curé de Géfosse-Fontenay, près Isigny, Calvados)

P.-S. — Si vous le jugez à propos, je vous autorise à publier ma lettre dans le *Matin*.

Voici le moment venu où il est utile de produire des noms au service de la bonne cause, que je résume en deux mots : Religion, Patrie ; ou en d'autres termes : Nos âmes sont à Dieu, nos coeurs à la patrie.

Le Finistère, 11 septembre 1886

2. Monsieur Goblet à Quimper

a. Quimper . Nous apprenons au dernier moment que M. Goblet, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, invité officiellement par la municipalité de Quimper à venir présider à l'inauguration de notre lycée, a définitivement accepté cette invitation.

La date de la fête, fixée par le ministre lui-même, est le dimanche 17 octobre prochain.

Le Finistère, 11 septembre 1886

b. Gazette bretonne : M. Goblet

Au moment où Quimper se prépare à recevoir M. le Ministre de l'Instruction publique, il n'est pas inutile de recueillir sur ce personnage politique, l'un des plus en vue du cabinet actuel, quelques notes sommaires qui le feront mieux connaître nos lecteurs.

M. Goblet appartient à une famille d'origine savoisienne, mais fixée depuis assez longtemps en Picardie. Il est âgé aujourd'hui d'une cinquantaine d'années.

Avocat à la Cour d'Amiens, il tenait la tête de ce barreau avant 1870, en même temps que M. Dauphin, aujourd'hui sénateur et procureur général de la Cour de cassation.

Les opinions démocratiques de M. Goblet s'étaient manifestées on toute circonstance sous l'Empire ; à la chute de ce régime, il fut appelé au poste de procureur général près la Cour d'Amiens.

Démissionnaire en 1871, il fut élu à l'Assemblée nationale, où il siégea sur les bancs de la Gauche républicaine. Son esprit délié, sa science des affaires et son talent oratoire le firent remarquer dans plusieurs grandes discussions.

Aux élections de 1876, M. Goblet se présenta dans la 2^e circonscription d'Amiens, mais ne fut pas élu. Il n'entra à la Chambre des députés que deux ou trois ans après, à la suite d'une élection partielle faite dans la 1^{ère} circonscription d'Amiens pour remplacer M. Barni, décédé. Il fut réélu en 1881 et en 1885.

A la Chambre, M. Goblet ne tarda pas à prendre, une place importante. Il entra au gouvernement, d'abord comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Justice. Puis il fut chargé du portefeuille de l'Intérieur en 1881. Enfin, en 1885, il fut appelé au poste de ministre de l'Instruction publique, qu'il occupe encore.

Dans les intervalles de son séjour au pouvoir, M. Goblet a fait partie de presque toutes les grandes commissions parlementaires et a été chargé de plusieurs rapports importants. Le dernier en date est celui qu'il a présenté sur le rétablissement du scrutin de liste, au mois de mars de l'année dernière.

M. Goblet est, avec M. de Freycinet, le principal orateur du ministère actuel. On se souvient avec quel éclat il a soutenu le débat sur la loi de l'enseignement primaire contre MM. Buffet et Chesnelong. Il a eu également le beau rôle dans la discussion de diverses interpellations que la droite avait jugé bon d'adresser au ministère, soit dans la Chambre, soit au Sénat.

Au physique, M. Goblet est de petite taille, et la nature ne l'a pas doué d'un organe puissant. Ces apparences peu favorables ne font que mieux ressortir le talent et la vigueur de dialectique par lesquels il arrive promptement à prendre de l'autorité sur ses auditeurs.

c. Les fêtes de demain : PROGRAMME DES FÊTES.

Nous pensons être agréables à nos lecteurs en leur fournissant le plus de détails possible, sur les fêtes de demain.

Et d'abord nous allons rééditer pour leur commodité le programme succinct de ces fêtes, tel qu'il est donné sur les affiches placardées par les soins de la municipalité.

A midi, distribution de secours aux indigents de la commune ; à deux heures réception à la préfecture des autorités civiles et militaires par M. le Ministre ; jeux publics sur le Champ-de-Bataille ; à trois heures, cérémonie d'inauguration du lycée; à six heures, banquet offert à M. le Ministre par la ville de Quimper ; à partir de huit heures, projections de lumière électrique sur divers points de la ville; à dix heures, sur le Champ-de-Bataille, feu d'artifices; immédiatement après, retraite aux flambeaux.

A ce programme il faut ajouter l'itinéraire de la retraite aux flambeaux du dimanche 17 octobre. Itinéraire. — Départ : Champ-de-Bataille, près du Plateau de la Déesse. — Parcours : rue du Parc ; place Saint- Corentin ; rue Keréon ; place Terre-au Duc ; rue du Quai ; Quai ; rue du Palais ; place Neuve.

d. Trains spéciaux. A l'occasion des fêtes qui auront lieu à Quimper le dimanche 17 octobre courant, la Cie d'Orléans mettra à la disposition du public, dans la soirée du même jour, les trains spéciaux dont la marche est ci-dessous indiquée : Entre Quimper et Landerneau, Entre Quimper et Lorient...

e. Avant l'inauguration

M. Goblet arrivera à Quimper, comme nous l'avons déjà dit, ce soir à 11 heures et demie. Il sera reçu à la gare par le Préfet et les autorités municipales. Il passera la nuit à la Préfecture.

Dans la matinée de dimanche, le Ministre visitera, croyons-nous, le Musée et *les deux écoles normales*, mais la cérémonie officielle ne commencera qu'à trois heures.

f. L'inauguration

C'est à trois heures que le cortège officiel se formera devant la grande grille du jardin de la Préfecture. Les honneurs seront rendus au Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, par les troupes du 118^e de ligne, la compagnie de sapeurs-pompiers de Quimper et quatre brigades de gendarmerie à cheval. Les pompiers seront placés auprès de la Préfecture. Le 118^e sera posté ainsi: une compagnie sur le Parc, deux compagnies place Saint-Corentin, une autre compagnie place du Marché-au-Beurre et place du Lycée.

Les gendarmes à cheval des quatre brigades, pistolet au poing, feront escorte à la voiture du ministre et seront placés dans l'ordre suivant : deux gendarmes en éclaireurs, quatre autres à une distance de quelques pas, dix-huit derrière la voiture ministérielle.

Le cortège officiel se composera de, six ou sept voitures, calèches et landaus.

Dans la première prendront place le Ministre, le Préfet du Finistère, M. Zévort, directeur de l'enseignement secondaire, le Maire de Quimper.

Les autres voitures seront occupées par le Président et le Vice-président du Conseil général du Finistère, le Recteur de l'Académie,

le Général commandant la subdivision de Quimper, le Président des Assises, les Préfets de la région, les Sous-Préfets du Finistère, etc...

Parmi les personnes qui accompagneront le Ministre, on cite le nom de M. Lagrange de Langres, ancien Préfet du Finistère.

Le cortège suivra, pour se rendre au Lycée, le parcours suivant : rue du Parc, rue de l'Evêché, place Saint-Corentin, rue Royale, place au Beurre, rue du Collège. Ce parcours est, du reste indiqué dès aujourd'hui, par de nombreux mâts surmontés d'oriflammes,

La musique du 118^e se tiendra dans la cour centrale du Lycée. Avant l'arrivée du Ministre elle jouera quelques morceaux. Au moment où le Ministre montera l'escalier, elle jouera *la Marseillaise*. Pendant la cérémonie d'inauguration elle restera muette et ne recommencera à se faire entendre que lors de la visite, du Lycée, immédiatement après l'inauguration.

g. La cérémonie d'inauguration aura lieu dans un des vastes dortoirs encore inoccupés et situé au 1^{er} étage, dans l'aile droite du Lycée.

Pour y arriver, le cortège traversera la cour d'honneur et montera le grand escalier. Les invités passeront par la Cour des grands et prendront l'escalier ordinaire.

Malgré les vastes dimensions de la salle, il a été impossible d'y ménager une place pour tous ceux qui auraient voulu assister à la cérémonie. La municipalité a donc été obligée, à son grand regret, de restreindre les invitations à une personne par famille d'élèves.

Le ministre prononcera certainement un discours ; M. Astor prendra sans doute la parole ; mais c'est tout ce que nous pouvons

dire et nous manquons de détails précis au sujet des orateurs qui pourront encore se faire entendre.

Une collation sera offerte, vers 4 heures, aux élèves internes et externes du Lycée, qui auront congé lundi.

h. Le banquet

Le banquet offert au ministre aura lieu, connue nous l'avons vu par le programme, à 6 heures. Les souscripteurs et invités sont au nombre de **630**. Le plan suivant (non reproduit) donnera une idée exacte de la disposition des tables dans la nef centrale de la Halle. On a, en effet, renoncé à mettre des tables dans les bas-côtés.

Ce plan est spécialement destiné aux invités. La place de chacun d'eux sera indiquée par un point rouge. Les souscripteurs se grouperont à leur gré. Comme on le voit par ce plan, il y aura douze tables; les onze premières sont de 48 couverts. La table d'honneur, posée sur un plancher le long des arcades de droite et à la partie centrale de ces arcades, sera un peu plus élevée que les autres. Cette table porte dans le plan ci-dessus le n° 1. Le ministre y sera assis à la droite de M. Astor, maire de Quimper, président. A la gauche de M. Astor prendra place le préfet. La table d'honneur n'aura que 41 convives. Un espace restera libre en face des personnages dont nous venons de parler.

Un certain nombre de places ont été réservées aux représentants de la Presse à la table n°6.

Nous venons de visiter la salle du banquet. Ce n'est d'un bout à l'autre que guirlandes de feuillages et de drapeaux tricolores auxquels se mêle l'hermine de Bretagne. L'entre deux des arcades

est rempli par des motifs décoratifs peints sur toile. La salle sera éclairée magnifiquement par 72 candélabres de 6 bougies disposés au-dessus des tables, 10 lustres à 20 bougies et 24 becs de gaz.

Quand le ministre entrera, la musique du 118^e jouera *la Marseillaise*. Elle se retirera ensuite et ne se fera plus entendre qu'à la retraite aux flambeaux.

Le banquet sera servi par M. Rieux et Mme Le Guillou.

Voici le menu

Potage Kou-lao-Thou

Saumon, sauce Genevoise

Filet de boeuf au Madère et Champignons

Perdrix à la Colbert

Gigot de Chevreuil sauce Chasseur

Poulardes du Mans truffées

Salade

Pâté de Gibier

Ceps à la Bordelaise
Haricots panachés
Bombe glacée
Pièces montées
Sultane, Chantilly, Nougat
Croque-en-Bouche et Fruits glacés
Desserts
Café
Vins
Sauterne, Saint-Julien, Médoc, Pomard
Nuits, Champagne
Fine Champagne, Chartreuse

i. Les projections électriques

L'éclairage de la Ville, à la lumière électrique sera fait par la maison Jarriant, 25, rue Pierre-Charron, à Paris.

Les projections auront lieu aux points suivants :

1. Place Saint-Corentin où un réflecteur, système Serrin, placé au bazar parisien permettra d'éclairer à la fois la Cathédrale, le Musée, l'Hôtel-de-Ville et la place Saint-Corentin jusqu' à l'hôtel du Lycée.
2. Rue Saint-François ; une lampe Siemens.
3. En face de la grille d'entrée de la Préfecture : une lampe Siemens.
4. A l'entrée de la rue Neuve : une lampe Siemens.

Ces lampes sont destinées à éclairer le passage du ministre à sa sortie du banquet.

5. Sur le Champ-de-Bataille à l'angle du Pont de la Préfecture : un réflecteur éclairera les pentes du Mont Frugy.

6° A l'angle de la Passerelle : un réflecteur éclairera les pentes du Mont Frugy en même temps que les allées de Loc-Mari

J. Départ du Ministre

Le Ministre partira très probablement de Quimper lundi par le train de cinq heures et demie du matin. Il se rendra directement à Paris.

Le Finistère, 16 octobre 1886

3. Rentrée à l'Ecole normale de Quimper

La rentrée de l'école normale d'instituteurs est fixée au lundi 4 octobre, à 6 h. 1/2 du soir.

La rentrée de l'école annexe aura lieu le même jour à 8 heures du matin.

Les parents qui désirent envoyer leurs enfants à l'école annexe sont priés de vouloir bien se faire inscrire chez le concierge de l'établissement.

N.B. : Par arrêté en date du 13 septembre 1886, M. le recteur de l'académie de Rennes a nommé en qualité d'élèves-maîtres à l'école normale d'instituteurs de Quimper : MM. Quéré, Guillaume ; Le Ber, Félix; Guyomarch, Jean.

4. Le budget des cultes

La Commission du budget vient encore de remettre sur le tapis l'éternelle question du maintien ou de la suppression du budget des Cultes, qui donne lieu chaque année à des discussions si inutiles.

Elle s'est prononcée en principe pour le maintien, mais en rognant un certain nombre de crédits. Elle a diminué de 13,000 fr. le chapitre relatif aux traitements des évêques. Elle a supprimé complètement le traitement des chanoines, ainsi que le crédit de 100,000 francs pour subvention au clergé français en Algérie et en Tunisie, celui des facultés de théologie protestante, celui des séminaires protestants et israélites. Elle a réduit de 48,000 francs le crédit affecté aux grosses réparations d'édifices diocésains et de 500,000 francs le crédit demandé pour secours aux églises et presbytères.

Nous ne saurions approuver ces suppressions ou réductions de crédits, que nous considérons comme des tracasseries mesquines. Il est possible qu'en diminuant chaque année les différents chapitres du budget des cultes, on arrive à supprimer presque complètement ce budget ; cette façon d'agir n'est pas loyale. Elle est contraire aux promesses faites, aux engagements pris, aux droits acquis. Ce n'est pas ainsi qu'il faut répondre aux abus du clergé ; ce n'est pas ainsi surtout qu'on pourra se donner raison contre lui aux yeux des populations désintéressées. Nous avons toujours été d'avis, au contraire, qu'on doit se garder de lésiner, lorsqu'il s'agit, des

besoins légitimes du culte. Plus la République aura satisfait largement à ces besoins, et plus elle aura le droit de faire rentrer dans le devoir les prêtres qui l'attaqueraient sur le terrain politique.

Le Finistère, 22 septembre 1886

5. Ouverture du Lycée de Quimper

Le moment approche où le lycée de Quimper ouvrira ses portes toutes neuves après cinq années employées à sa construction. On lira donc avec intérêt quelques renseignements sur les conditions dans lesquelles les familles vont pouvoir y faire admettre leurs enfants.

C'est le 4 octobre qu'a lieu l'ouverture *scolaire*, en attendant l'inauguration officielle fixée au 17. On sait déjà que l'établissement, entièrement construit à neuf, est l'un des plus beaux qui soient consacrés à l'enseignement secondaire. Ses bâtiments ont été aménagés, sous la surveillance du ministère de l'Instruction publique, de façon à réaliser les derniers types conçus par la science pour le bien-être et la santé des enfants. Rien n'a été épargné pour assurer la bonne installation des études et des classes, des dortoirs, des réfectoires et des cours de récréation. C'est un lycée-modèle, en un mot.

L'enseignement religieux est placé sous la surveillance de l'autorité diocésaine.

L'enseignement classique comprendra tout ce qui est nécessaire aux jeunes gens pour obtenir le grade de bachelier ès-lettres ou ès-sciences et aborder la carrière libérale.

L'enseignement spécial aura son cours normal de six années et préparera d'abord au certificat d'études, puis au baccalauréat de l'enseignement spécial. Son but étant d'ouvrir la porte des carrières industrielles et commerciales, l'étude des diverses sciences y aura surtout un caractère pratique. Enfin des cours d'agriculture, en dehors du cadre classique, seront faits aux élèves qui appartiennent à cet enseignement.

Une école primaire et une école infantine seront annexées au lycée de Quimper, la première pour les enfants de 7 à 9 ans, la seconde pour ceux de 5 à 7 ans.

Le lycée recevra des pensionnaires, des demi-pensionnaires, des externes surveillés c'est-à-dire (admis dans les salles d'études, de 10 heures à midi et de 1 heure à 7 heures du soir), des externes libres qui ne viendront qu'aux heures des classes.

Les élèves pensionnaires seront entretenus par le lycée ou par la famille. Dans le premier cas le trousseau à fournir est de 500 fr. : il est renouvelé par le lycée. Dans le second cas, la famille est tenue de livrer le trousseau ci-dessous :

1° Uniforme complet (cet uniforme doit être livré par le lycée).

2° Trois paires de souliers en bon état, 4 draps de lit en toile de fil de 3 m. 50 sur 2 m. 10, 10 serviettes en toile de fil de 0 m. 85 sur 0 m. 70, 10 chemises en bon état, 12 mouchoirs id., 10 paires de chaussettes ou de bas en bon état, 4 caleçons et 4 bonnets de nuit si

l'élève a l'habitude de s'en servir, 1 sac à linge en coutil de 0 m. 50 sur 0 m. 40, 1 trousse de toilette (peignes, brosses, etc.)

Les prix de pension et frais d'études sont indiqués au tableau ci-dessous :

LYCÉE DE QUIMPER

Prix de pension et frais d'études (à acquitter en trois termes: 1° à la rentrée, 2° au 1er janvier, 3° au 1er avril.)

| PENSIONNAIRES ENTRÉTENUS PAR LE LYCÉE | | | | PENSIONNAIRES ENTRÉTENUS PAR LEURS FAMILLES | | | | DEMI-PENSIONNAIRES | | EXTERNES SURVEILLÉS | | EXTERNES LIBRES | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|----------------------------------|--|--|--|----------------------------------|--|--|--------|-------|-------|-------|--------|
| Écoles primaires et maternelles. | Classes de 1 ^{er} et 2 ^e . | Classes de 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e enseignement spécial. | Classes de 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e enseignement spécial. | Écoles primaires et maternelles. | Classes de 1 ^{er} et 2 ^e . | Classes de 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e enseignement spécial. | Classes de 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e enseignement spécial. | Écoles primaires et maternelles. | Classes de 1 ^{er} et 2 ^e . | Classes de 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e enseignement spécial. | Classes de 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e enseignement spécial. | Écoles primaires et maternelles. | Classes de 1 ^{er} et 2 ^e . | Classes de 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e enseignement spécial. | | | | | |
| 388 f. | 334 f. | 600 f. | 830 f. | 490 f. | 490 f. | 510 f. | 590 f. | 325 f. | 325 f. | 375 f. | 425 f. | 120 f. | 120 f. | 110 f. | 100 f. | 60 f. | 60 f. | 80 f. | 100 f. |

Nota :

A partir de la 3^e année les élèves externes de l'enseignement spécial auront en outre à verser une somme de 15 francs pour frais de manipulation.

Si dans la division supérieure, des conférences sont reconnues nécessaires et instituées, en dehors du cadre classique, ces conférences seront gratuites pour les internes. Les externes qui voudront les suivre verseront une somme de 50 fr.

Les pensionnaires et les demi-pensionnaires recevront gratuitement du lycée leurs livres et toutes les fournitures classiques qui leur sont nécessaires.

Les pensionnaires n'auront à présenter aucun objet de literie. Ils peuvent se servir d'édredons.

Le lycée fournira à tous les élèves le couvert de table moyennant le paiement d'une somme de 10 fr.

Les soins donnés aux internes en cas de maladie sont absolument gratuits, à l'exception cependant des médicaments exigés par des maladies chroniques ou constitutionnelles.

Les exercices gymnastiques et militaires, si importants pour le développement physique des enfants, font partie du programme régulier des études. Ils seront obligatoires pour les internes. Les externes y seront admis sur la demande de leurs parents.

Le Finistère, 22 septembre 1886

6. Le budget de l'instruction publique

La commission du budget a entendu la lecture du rapport de M. Burdeau sur le ministère de l'instruction publique.

Ce document consacre plusieurs réformes qui portent principalement sur le mode de distribution des bourses, sur le traitement des professeurs des lycées et collèges ; ainsi que sur l'enseignement primaire.

Une commission spéciale sera chargée de présider à la distribution des bourses ainsi qu' à la remise des frais d'internat et d'externat dans l'enseignement secondaire Quant aux bourses pour les septièmes enfants, comme elles imposeraient une charge trop lourde pour le budget de l'Etat, elles seront fondues avec les autres bourses et elles seront arrêtées au chiffre total de 750,000 francs, qui est le chiffre actuel.

Le traitement des professeurs des lycées et collèges sera amélioré au moyen de diverses économies.

Dans les lycées, le système des catégories sera supprimé ; les professeurs pourront recevoir leur avancement sur place.

Dans les collèges, l'inégalité qui existe entre les traitements des professeurs des collèges de filles et ceux des professeurs des collèges de garçons, au détriment de ces derniers, disparaîtra dans une mesure notable.

En outre, un crédit d'un million est ménagé en vue de la création d'écoles nouvelles. Le projet primitif n'avait prévu aucune somme pour cet emploi. Enfin une dotation sera créée pour assurer *l'enseignement du travail manuel dans les écoles normales primaires.*

Le Finistère, 25 septembre 1886

7. Cléricaux et instituteurs

Il fut un temps où l'*Union monarchique* ne citait que l'intransigeant du radicalisme M. Rochefort; aujourd'hui c'est à M. Paul de Cassagnac, l'intransigeant de la réaction, qu'elle emprunte son style... coloré. L'un vaut l'autre. M. Paul de Cassagnac a découvert deux ou trois instituteurs laïques qui se sont livrés, paraît-il, sur leurs élèves à des violences blâmables.

On sait combien le personnel des instituteurs laïques est nombreux. Il n'est donc pas étonnant qu'on puisse enregistrer, par hasard, quelques faits de cette nature, mais ces faits sont bien autrement fréquents chez les instituteurs congréganistes.

Les procédés de correction manuelle ont toujours été, en effet, dans les traditions des éducateurs de la jeunesse cléricale, et si le *Finistère* s'amusait à relever les actes coupables à leur charge, il n'aurait que l'embarras du choix parmi ceux que la chronique lui offrirait chaque semaine.

M de Cassagnac, l'homme violent par excellence, s'avisant de reprocher leur violence aux autres, le spectacle pourrait n'être que grotesque, l'écrivain réactionnaire a su le rendre répugnant.

On se rappelle en quels termes il parlait, dans un article que nous avons reproduit naguère, du coup de balai que la monarchie se proposait de donner aux maîtres dévoués de nos écoles, si jamais elle revenait au pouvoir. Aujourd'hui il va plus loin. *Les instituteurs laïques, il faut les assassiner.* Lisez plutôt :

« Mais qu'on en tue donc quelques-uns et les revolvers ne sont donc plus bons à rien puisqu'il n'en jaillit pas des halles sur la plate figure de ces valets de la laïcité.

Allons, les paysans, si l'instituteur touche à vos fils, s'il les frappe, mettez-lui les tripes au vent et dites que c'est nous qui vous l'avons conseillé. »

Oui, voilà ce que conseillent M. de Cassagnac et, à sa suite l'*Union monarchique*, qui reproduit ses paroles ! Ce sont là les infamies auxquelles un journal qui se dit religieux ne craint pas d'ouvrir toutes grandes ses colonnes !

On voit à quel degré est poussée la haine des instituteurs chez les amis de M. Kerven, qui a vraiment de jolis principes pour un ancien apprenti-magistrat.

Ce n'est plus l'horreur naturelle des cléricaux pour l'instruction, horreur analogue à celle des reptiles pour le soleil, C'est du *delirium tremens* le mieux caractérisé.

Que le public juge, si la réaction venait à triompher par malheur, à quel régime nous serions condamnés demain.

Le Finistère, 29 septembre 1886

8. Le pensionnat communal de Landivisiau

Un cours complémentaire est annexé à l'école communale de Landivisiau, dirigée par M. Balay, officier d'Académie.

Ce Cours est spécialement destiné aux élèves qui, ayant obtenu le certificat d'études primaires, désirent, en complétant leur instruction, se préparer au commerce, à l'industrie ou à un examen quelconque.

M. Balay fils, pourvu du brevet supérieur, est chargé de la direction de ce Cours, qui comprendra : Composition française, comptabilité, arpentage et nivellement, sciences physiques et naturelles, géométrie, algèbre, dessin linéaire et d'ornement, agriculture et horticulture, musique vocale et instrumentale, gymnastique et exercices militaires.

Cette importante création est un nouvel élément de succès pour cette école sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention des familles.

Le vaste établissement dans lequel elle est aménagée permet de satisfaire à toutes les conditions d'hygiène et de commodité que les parents peuvent désirer pour leurs enfants.

Le personnel y est exceptionnellement constitué : il se compose de toute une famille, d'une famille aussi estimable que nombreuse.

Le directeur et les professeurs sont le père et quatre de ses enfants ; les autres parents se partagent les occupations du ménage sous la vigilance de la mère de famille.

Stimulés par le même intérêt, animés du même zèle, poussés vers le même but, soutenus par une solidarité d'affection et de dévouement, tous marchent résolument et à pas fermes dans la voie

du travail et dans la pratique de tout ce qui peut attirer et fixer la confiance.

Le Finistère, 29 septembre 1886

9. Fantaisies cléricales

Entre autres diatribes qui remplissent le dernier numéro de *l'Union monarchique*, nous avons lu avec un véritable plaisir celle qui est consacrée à l'inauguration du lycée de Quimper. Non pas que le morceau soit fort: mais il a le mérite de nous montrer, chez nos adversaires cléricaux, un état d'esprit bien fait pour nous réjouir.

Les pauvres gens ! Comme leurs plaisanteries sentent l'aigre ! Comme leurs ricanements sont voisins du grognement ! Comme on sent bien qu'ils sont tout près de crever d'envie, à la vue de ce grand établissement sorti de terre pour délier leurs haines et pour faire honneur à la ville de Quimper, autant qu'au gouvernement de la République !

Tout est folie, imprévoyance, gaspillage, dans l'affaire du lycée. Le ministre ? Il sera ridicule. La municipalité ? Elle mérite d'être mise en accusation. L'architecte ? Il ne sait pas son métier . C'est une véritable Sodome que cette entreprise. A peine y trouverait-on un seul juste qui mérite d'être épargné : c'est, c'est... l'entrepreneur.

Il y a deux colonnes sur ce ton dans l'*Union* de samedi. Tournez la page, et vous trouverez la description enthousiaste d'une autre cérémonie d'inauguration, celle qui vient d'avoir lieu dans un pigeonnier congréganiste ouvert rue des Douves. Les maîtresses ? Elles sont exemplaires. Les fondateurs ? Ils sont admirables. L'architecte ? Il a été habile ! L'évêque qui a présidé la fête ? Il a été éloquent. Le robinet des malédictions est fermé ; c'est le robinet des félicitations qui coule, coule... deux autres colonnes durant.

Et vous voulez que nous ne nous amusions pas de cette comédie en partie double que nous donne l'*Union*, avec son parti-pris de trouver tout bien chez elle et tout mal chez le voisin !

Nous qui nous applaudissons de la création du lycée de Quimper, dans l'intérêt de notre ville et de la région qui l'entoure, nous serions bien fâchés que les injures de l'*Union* manquassent à la fête qui se prépare. Il n'y avait pas de beau triomphe dans l'ancienne Rome, sans que la place de l'insulteur fût marquée dans le cortège. Rendons grâce à l'*Union*, qui veut bien prendre d'elle-même, dans le programme du 17 octobre, cette place traditionnelle et classique, la seule qu'on ne songera pas à envier.

Le Finistère, 6 octobre 1886

10. Une promenade au Lycée de Quimper

Le Lycée de Quimper est achevé. Les élèves y ont fait leur entrée à la date réglementaire. Il va être officiellement inauguré dimanche. Nous ne pourrions trouver un meilleur moment pour en

parler à nos lecteurs, et nous leur demandons la permission d'y faire, dans ce court feuillet, une promenade avec eux.

Ce qui nous frappe, un premier coup d'oeil jeté sur les bâtiments du Lycée, c'est autant leur développement imposant que leur caractère artistique. L'architecte s'est éloigné le plus possible du banal. Il a voulu faire une oeuvre personnelle, et il y a réussi. Tout en gardant sa manière et en concevant notre Lycée de la façon la plus propre à y faire entrer les éléments du progrès moderne, il s'est plu à donner à l'ensemble et à la plupart des détails de la construction une teinte moyen-âge bien marquée. C'est une évocation heureuse du 14^e et du 15^e siècle; c'est avant tout de l'architecture d'une exquise distinction. Il n'est pas jusqu'aux cheminées qui, sous l'inspiration artistique, ne se soient transformées en colonnes élégantes, jusqu'aux tirants de poutres, enfoncés ça et là dans les murailles, qui ne soient devenus décoratifs, en prenant la figure de l'hermine de Bretagne.

Avoir joint le beau à l'utile, voilà précisément ce que nous reprochent nos ennemis cléricaux. Mais les Lycées ne sont ils pas des monuments publics, ne sont ils pas construits aujourd'hui par un gouvernement qui se fait gloire d'avoir placé l'instruction au premier rang des grands services nationaux ? Et n'ont-ils pas droit, à ces deux titres, d'être autre chose que de grandes mesures ?

Le moyen-âge, dont relèvent justement ces cléricaux, a-t-il rien épargné pour accuser ses tendances théocratiques sous la forme la plus merveilleuse, dans ces édifices que nous prenons encore pour modèles ?

S'ils sont souvent obligés de bâtir de vulgaires casernes, nos réactionnaires d'aujourd'hui élèvent encore, toutes les fois qu'ils le

peuvent, de véritables monuments. Nous n'en voulons pour témoin que cette magnifique Faculté catholique d'Angers que nous admirions récemment et à laquelle on ne peut reprocher qu'une chose : la disproportion de ses édifices avec le nombre restreint des élèves qui sont appelés à les fréquenter.

Du reste, la meilleure manière de développer chez les jeunes gens le sens esthétique, c'est de leur faire envisager le beau sous toutes ses formes, et, à ce point de vue, l'art déployé dans la construction de notre Lycée aura une application utile.

Mais voici le moment de répondre à une grave critique, la seule à vrai dire de cette sorte que l'on rencontre dans l'un des derniers articles où l'*Union* a épuisé tout son fiel ! « La porte du Lycée n'a pas d'assez majestueuses dimensions. »

Eh bien ! Cette porte, telle qu'elle est construite, est une nouvelle preuve de l'expérience et de l'habileté de l'architecte.

Pour la faire plus haute, il eût fallu augmenter l'élévation du bâtiment qui forme façade et avec lequel elle devait nécessairement être en rapport. Or, un bâtiment plus élevé eût nui à la libre circulation de l'air dans les cours et dans toutes les parties intérieures de l'édifice. C'est donc, avec préméditation, et pour remplir la plus importante des indications, que l'architecte s'est décidé à établir telle qu'elle est la porte d'entrée.

Passons cette porte, au-dessus de laquelle se lit une devise qui résume en deux mots le caractère du lieu : *Monet vitam*. Nous nous trouvons dans un vestibule monumental, par où l'on accède aux diverses parties de l'édifice et sur lequel s'ouvrent quatre beaux parloirs lambrissés reliés au dehors par une terrasse.

Le Lycée est divisé en trois sections qui sont destinées chacune à recevoir une de ces catégories différentes d'élèves : les petits, les moyens, les grands. Chaque section a sa cour, ses études, ses classes, son réfectoire et son dortoir particuliers. Toutes les cours ont des galeries couvertes où les élèves peuvent se promener et jouer en temps de pluie.

La cour centrale, celle des moyens, a, en outre, un magnifique préau orné de colonnes. Cette cour a 47 mètres de long sur 32 de large. Au fond d'une quatrième cour, plus exigüe, où se feront les exercices militaires, est la salle de gymnastique.

Les classes et les études sont hautes et admirablement éclairées. On sent que la principale préoccupation de l'architecte a été d'y faire entrer le plus de jour et d'air possible.

La ventilation comme la lumière la plus favorable y sont obtenues par un système de fenêtres bilatérales. Sur un des côtés, ces fenêtres sont à bascule, ce qui permet de les ouvrir au degré que l'on désire.

Le chauffage se fait par un calorifère perfectionné (système Genet Herscher et Cie).

L'éclairage artificiel est au gaz, comme dans tout le reste du Lycée. Les lampes y sont disposées de façon à ce que la lumière arrive de droite à gauche aux yeux de l'enfant. Cette disposition qui ménage la vue a encore l'avantage d'empêcher la tête de s'échauffer à la chaleur qui rayonne du bec. Des tables-bancs du meilleur modèle maintiennent le buste presque droit et sont construites d'après toutes les données de la science pour éviter aux écoliers les troubles de la vue et les déviations de la taille auxquels ils se trouvaient exposés avec le système ancien.

Des encriers munis d'obturateurs sont fixés sur la table, et c'est encore là au point de vue de la propreté, une innovation excellente.

Entrons-nous dans le réfectoire, c'est encore cette propreté qui nous frappe tout d'abord. Les tables en marbre blanc, le revêtement des murailles en faïence émaillée, le carrelage en terre cuite, le plafonnage briqueté, permettent un lavage facile. C'est la pensée d'obtenir la propreté la plus grande qui a guidé l'architecte dans le choix des matières qu'il a employées ici. S'il a obtenu par surcroît, en disposant ces matières, le plus séduisant effet, il ne faut pas l'en blâmer.

Les réfectoires ont 11 mètres cinquante de long sur 7 de large. Les dortoirs sont aussi admirablement compris et ne laissent rien à désirer au point de vue de la salubrité. On peut déjà en juger par leurs dimensions. Chaque dortoir aménagé pour 40 élèves a 30 mètres de long, 7 mètres de large et 4 mètres 30 de hauteur. Il est meublé d'une double rangée de lits en fer, au milieu desquels est celui du surveillant. Les cuvettes destinées aux ablutions occupent le centre du dortoir; elles sont au nombre de seize, disposées sur une large table de marbre; une simple pression y fait jaillir l'eau, et comme elles sont mobiles sur leur axe, elles se vident facilement dans un récipient collecteur. Ce récipient lui même est construit de telle sorte que le liquide corrompu n'y séjourne pas et que peu de soins suffisent pour y entretenir la plus exquise propreté. Aux dortoirs sont annexés des vestiaires dont on a surtout soigné l'aération.

L'infirmerie, isolée judicieusement des bâtiments scolaires, occupe l'angle à l'extrémité duquel s'élevait la tour Bihan. Et, puisque nous partons de cette tour, arrêtons-nous un moment pour constater que le château d'eau qui la remplace est d'un style moyen-âge fort

original. Il ne perd rien à être vu de loin et on l'aperçoit de plus d'un point de la ville. A l'infirmerie est annexé un jardin en terrasse qui longe, à l'intérieur, les anciens remparts, et qui sera pour les convalescents un lieu de promenade attrayant.

Une salle de bain forme le complément indispensable d'une infirmerie, et on n'a eu garde de l'oublier.

Il ne nous reste maintenant qu'à jeter un regard sur la salle de dessin et sur le cabinet de chimie pour avoir une idée à peu près complète de l'aménagement du nouveau Lycée.

La salle de dessin, d'un très beau caractère, est à plafond cintré en bois, avec clous saillants sur les nervures. Elle reçoit la lumière par d'immenses baies.

Le cabinet de chimie, parfaitement disposé, est éloigné des édifices principaux, qui sont ainsi à l'abri des émanations et des accidents imprévus.

Deux remarques pour finir. La pierre exclusivement employée dans la construction de l'édifice, et dont la taille est si belle, est tirée des carrières qui avoisinent notre ville. Tous les murs sont revêtus à l'extérieur d'un badigeon silicaté qui les défendra efficacement contre l'humidité du climat.

Si courte qu'elle soit, et malgré des omissions inévitables, la promenade que nous venons de faire à notre Lycée aura permis à nos lecteurs d'apprécier les principaux avantages qui nous sont offerts par ce magnifique établissement. Elle nous aura en même temps permis de juger du sentiment de basse jalousie qui anime ses détracteurs.

Ces avantages paraîtront encore plus complets, si l'on se rappelle, comme nous l'avons fait remarquer maintes fois, qu'ils n'ont coûté aucun sacrifice nouveau aux contribuables de Quimper.

Quant à l'enseignement, les professeurs distingués qui sont devenus nos hôtes répondent de son excellence et, sans médire de notre vieux collègue, on est en droit de croire que cet enseignement ne pourra que s'élever.

C'est donc sans aucune arrière-pensée fâcheuse et avec un vrai sentiment de reconnaissance que nous acclamerons dimanche, devant son ministre, cette République qui a traité le Finistère, et en particulier notre ville, avec une faveur dont nos descendants auront sous les yeux le témoignage après nous.

Le Finistère, 13 octobre 1886

11. La visite de M. Goblet à Quimper (suite)

M. Goblet s'est décidé à modifier son itinéraire. Au lieu de faire son entrée à Quimper dans l'après-midi de dimanche, il y arrivera samedi soir, par le train de 11 heures. Le choix de cette heure avancée a naturellement pour résultat de supprimer la réception officielle qui devait avoir lieu à la gare.

C'est d'ailleurs, dans le programme des fêtes, le seul point qui soit changé. Les curieux y perdront sans doute le spectacle du cortège allant de la gare à la préfecture ; mais qu'ils se consolent ! Ils pourront assister dimanche, à trois heures, au passage des voitures officielles qui se rendront solennellement de la préfecture au lycée pour la cérémonie de l'inauguration. Les troupes de la garnison, échelonnées sur le parcours, depuis les rues du Parc et de l'Evêché jusqu' à l'entrée du lycée, rendront au ministre les honneurs militaires.

La fête promet d'être fort belle, surtout si le temps veut bien nous épargner ce jour-là ses caprices des dernières semaines. Les hôtels ont déjà peine à suffire aux demandes de logement ; ils en seront bientôt aux expédients.

Quant au banquet, il réunira en nombre imprévu des souscripteurs venus de tous les points du département ; les lettres pleuvaient encore hier à la mairie, après la clôture de la souscription. Le chiffre exact n'a point été relevé jusqu'ici ; mais on prévoit de 650 à 700 assistants.

Cette affluence déroute un peu les dispositions prises pour l'aménagement de la salle du banquet. D'après les premières combinaisons, tous les convives devaient être groupés dans la nef centrale de la Halle; mais il faudra probablement créer une salle supplémentaire, en ouvrant, en tout ou en partie, l'un des bas côtés.

Les *instituteurs du département* ont tenu à l'honneur de venir entendre la parole de leur ministre : on n'en compte pas moins de 177 au nombre des souscripteurs.

La municipalité nous communique l'avis suivant :

Les personnes qui ont souscrit, par correspondance, au banquet qui aura lieu à Quimper, à l'occasion de l'inauguration du Lycée, sont informées que la carte de souscription leur sera délivrée au Secrétariat de la Mairie, jusqu'au dimanche 17, de 11 heures à 3 heures de l'après-midi.

La municipalité de Quimper nous prie de prévenir le public qu'en présence du nombre considérable de souscriptions déjà acquises pour le banquet, elle se voit obligée de refuser, à l'avenir, toute nouvelle adhésion. La liste des souscripteurs a été irrévocablement close hier soir, 12 courant.

Le Finistère, 13 octobre 1886

oooooooooooooooo

